

Journées Internationales de la Laine

Règlement et Mémo des exposants

24, 25 & 26
octobre 2025

INSCRIPTION

Les professionnels qui valorisent la laine ou les fibres animales, ainsi que les fabricants de matériel et de produits tinctoriaux, **peuvent s'inscrire du lundi 10 mars au dimanche 11 mai 2025 minuit.**

En cas de première inscription, il est indispensable de fournir un texte présentant votre activité et votre démarche ainsi que des photos de vos produits ou un lien vers votre site internet ou vos réseaux sociaux.

VALIDATION DE LA CANDIDATURE

Remplir, dater, signer le dossier d'inscription et fournir les pièces suivantes :

1) un justificatif où figure votre immatriculation, datant de moins de 3 mois (Registre du Commerce, des Métiers, Maison des Artistes, MSA...).

2) une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, valide à la date du salon, couvrant votre activité sur salons et marchés. **En cas de renouvellement, merci de nous faire parvenir la nouvelle attestation.**

3) la fiche produits ainsi que la Charte du Salon, ci-jointes, dûment complétées. Vos produits doivent être composés d'au moins 75 % de laines et/ou de fibres animales. **Les fibres superwash et les produits dérivés ne sont pas acceptés.**

L'ORGANISATEUR

L'association Felletin Patrimoine Environnement :

- est l'unique organisatrice des Journées Internationales de la Laine,

- se réserve le droit de refuser toute candidature ne respectant pas les conditions d'inscription, envoyée hors délais (le cachet de la poste faisant foi), incomplète ou émanant d'un revendeur de laine,

- fournit un emplacement nu de 1,80m de profondeur avec un cartel d'identification et, en fonction de vos demandes et de nos stocks, des chaises, des grilles et un branchement électrique,

- **ne prête ni table, ni rallonge électrique,**

- dépose sur chaque stand, un ou plusieurs badges à restituer à la fin du Salon des Créateurs,

- dispose sur le site des containers poubelle ou des sacs jaunes pour le recyclage. À l'entrée de chaque halle, des sacs poubelle noirs seront à votre disposition pour les déchets non recyclables. Ces sacs seront à déposer dans les containers adéquats situés à l'extérieur des halles,

- doit être prévenue en cas de désistement d'un exposant.

DÉSISTEMENT

Tout exposant contraint de se désister doit prévenir l'association F.P.E. et justifier ce désistement.

Jusqu'au 09 septembre 2025 inclus : l'association F.P.E. restituera 70% des sommes versées.

À partir du 10 septembre 2025 : les sommes versées resteront définitivement acquises à l'association F.P.E. .

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées lors de l'inscription aux Journées Internationales de la Laine seront utilisées par l'organisateur sur les supports promotionnels de l'évènement à des fins d'information et de communication.

Tout exposant ne souhaitant plus recevoir d'informations de la part de Felletin Patrimoine Environnement, une fois la manifestation passée, peut le notifier par mail ou se désinscrire de l'infolettre.

MON MÉMO

Surface de mon emplacement : mètres linéaires

J'ai demandé : des chaises

des grilles

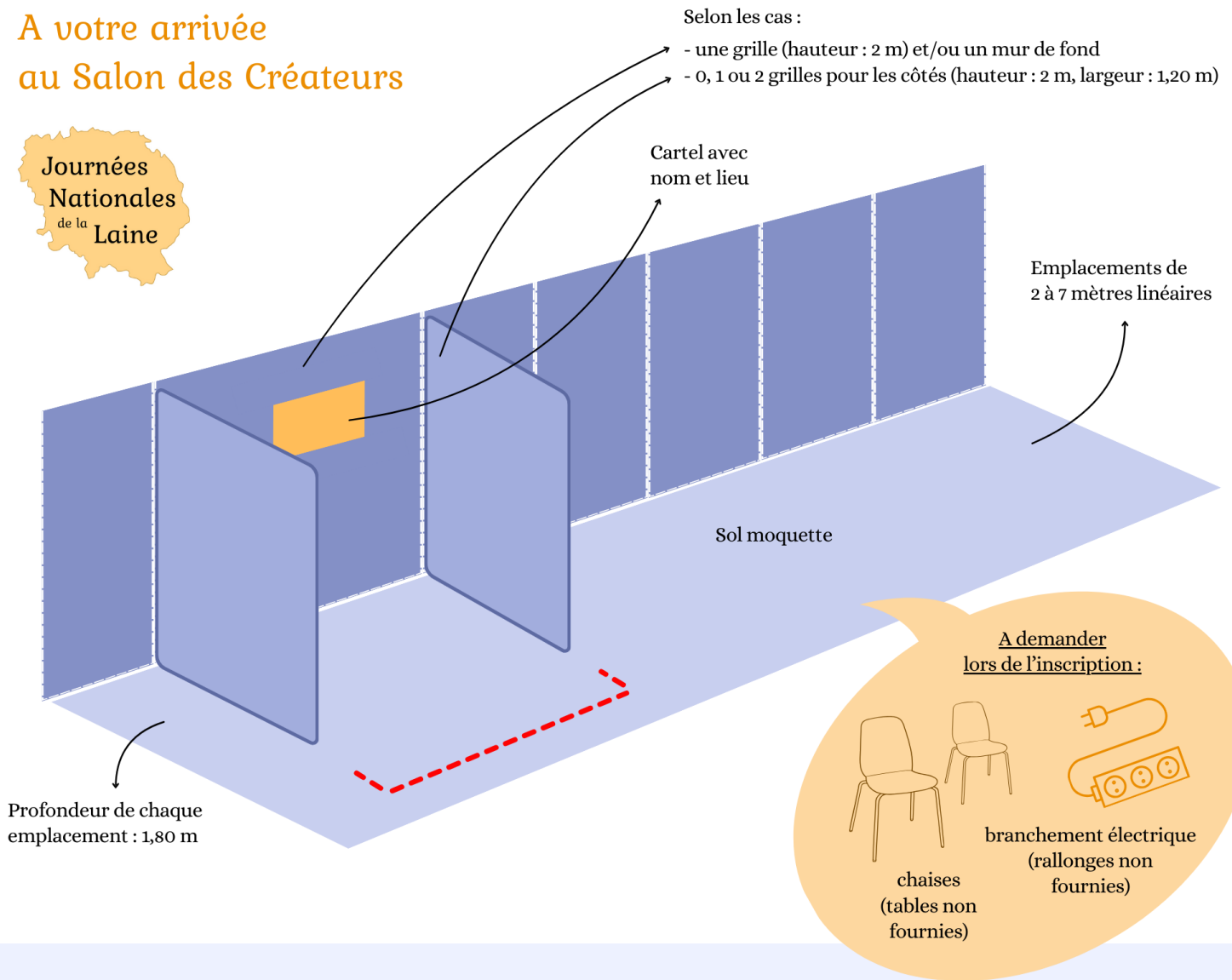
un branchement électrique

J'ai demandé des flyers - nb :

des affiches - nb :

J'ai pris une cotisation à l'association Felletin Patrimoine Environnement de 10€

A votre arrivée au Salon des Créateurs



Pendant le Salon des Créateurs

